



POUR UN CNB QUI NOUS RESSEMBLE !

Élection des représentant.e.s au Conseil national des barreaux

Les avocats qui se croisent dans les Palais de Justice râlent souvent contre le CNB et s'en sentent oubliés : il leur appartient d'assurer leur représentation à travers le vote pour le Syndicat des Avocats de France !

Le CNB représente notre profession, toute notre profession, tous ses exercices professionnels et ses structures, aussi différentes soient elles.

Au sein de cette assemblée, les élus du SAF sont porteurs des intérêts des avocats dont ils partagent les pratiques :

Ce sont les avocat.e.s du quotidien qui interviennent chaque jour devant les juridictions pénales ou dans les permanences pénales, qui sont aux côtés des étrangers, des réfugiés, à CALAIS et dans la vallée de la ROYA, celles et ceux aussi qui sont aux côtés des salariés, dans les contentieux prud'homaux comme dans les procédures (et les luttes) qui accompagnent les plans sociaux et les suppressions d'emplois.

Ce sont celles et ceux qui accompagnent les couples qui se séparent, assistent les enfants dans ce bouleversement de vie, et qui tentent d'accorder les faits et le droit, en matière de filiation comme de changement de genre.

Ces pratiques génèrent des organisations professionnelles particulières, souvent artisanales et justifient des besoins spécifiques : les élus du SAF au Conseil National des Barreaux portent ces besoins, les revendications qu'ils induisent et travaillent à leur prise en compte, au-delà de la seule loi du marché.

Nous le savons, la profession d'avocat est multiple ! Les débats politiques ardues que connaît le CNB témoignent d'une recherche constante d'équilibre entre des pratiques professionnelles et des exercices professionnels qui génèrent des intérêts différents voire antagonistes.

Parler d'une seule voix, c'est trouver cet équilibre, construire ensemble, ce qui est beaucoup plus compliqué que d'imposer la volonté du plus fort.

Dans ce contexte la présence nombreuse d'élus du SAF est essentielle et déterminante :

- Pour travailler au sein des commissions, du bureau : débattre en assemblée générale est important, mais c'est la partie visible de l'iceberg. Le travail de fond se fait en commission et au bureau.
- Pour se répartir les thèmes de débat et de réflexion, les interventions en Assemblée Générale.
- **Pour porter les sujets qui concernent directement nos pratiques professionnelles :**
 - Depuis plusieurs mandatures, les élus du SAF assurent la présidence de la commission Droits de l'Homme et Libertés, réalisant un travail de fonds essentiel sur les évolutions législatives
 - Nos élus s'investissent au sein des Etats Généraux du droit de la famille et du patrimoine, au sein des Etats Généraux du dommage corporel
 - La commission accès au droit a été présidée pendant les deux dernières mandatures par les élus ordinaires, adhérents du SAF.

Dans la mandature qui s'achève, les élus du Syndicat des Avocats de France :

- Se sont opposés à la possibilité pour l'avocat d'ouvrir un cabinet secondaire en entreprise ;
- Se sont opposés à l'intégration des juristes en entreprise ;
- Ont voté pour la réforme du mode de scrutin : un avocat, une voix ;
- Ont défendu la mise en place de la formation en alternance ;
- Se sont opposés à l'augmentation des frais d'inscription dans les écoles d'avocats ;
- Ont soutenu la création de la plateforme de consultation ouverte à tous les confrères ;
- Ont participé à la rédaction d'un guide du nouveau divorce par consentement mutuel ;
- Ont proposé et obtenu des délibérations sur la prise en charge des mineurs étrangers isolés et l'arrêt des tests osseux ;
- Ont proposé et soutenu l'adoption d'une charte sur la défense des victimes d'attentats et d'accidents collectifs ;
- Ont voté pour l'évolution du statut de l'avocat collaborateur (dispositions adoptées : la possibilité pour le collaborateur à temps partiel d'exercer son activité pour sa clientèle personnelle durant les périodes pendant lesquelles il est réputé être à la disposition du cabinet, la remise à l'avocat collaborateur à sa demande de tout document ou acte professionnel à l'élaboration duquel il a concouru dans la limite du respect du secret professionnel) ;

- Ont proposé et obtenu la mise en œuvre d'un recours contre la transposition d'une directive européenne qui permettrait aux juristes européens de nous concurrencer de manière déloyale sur le territoire français ;
- Ont voté pour les recours engagés par le CNB contre la réforme de la procédure d'appel ainsi que la réforme de la procédure prud'homale.

Le Syndicat des Avocats de France vous propose de voter pour des élus qui partagent votre vie professionnelle quotidienne, qui en connaissent les difficultés et les besoins, qui en portent les valeurs.

POUR UN CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX QUI VOUS RESSEMBLE, VOTEZ POUR LE SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE !

CANDIDAT.E.S POUR LA CIRCONSCRIPTION NATIONALE DU COLLÈGE GÉNÉRAL

 Régine BARTHELEMY avocate au Barreau de Montpellier exerce en individuel Inscrite depuis 1979	 Alice NALLET avocate au Barreau de Grenoble exerce en individuel Inscrite depuis 1993	 Kristel LEPEU avocate au Barreau du Val-de-Marne exerce en individuel Inscrite depuis 2006	 Nathalie RIVIERE avocate au Barreau de Caen exerce en SELARL Inscrite depuis 1991
 Florent MEREAU avocat au Barreau de Lille exerce en SELARL Inscrit depuis 1998	 Jean-Marc DENJEAN avocat au Barreau de Toulouse exerce en SCP Inscrit depuis 1979	 Sileymane SOW avocat au Barreau de Rouen exerce en cabinet groupé Inscrit depuis 2006	 Jean-Louis BORIE avocat au Barreau de Clermont-Ferrand ancien Bâtonnier exerce en SCP Inscrit depuis 1977
 Béatrice VOSS avocate au Barreau des Hauts-de-Seine exerce en cabinet groupé Inscrite depuis 1979	 Karine THIEBAULT avocate au Barreau de Lyon exerce en SCP Inscrite depuis 1998	 Alexa PECCIARINI avocate au Barreau de Nice exerce en collaboration Inscrite depuis 2014	 Pascale ESCOUBES avocate au Barreau de Thonon-les-Bains ancien Bâtonnier exerce en SCP Inscrite depuis 1985
 Denys ROBILIARD avocat au Barreau de Blois ancien Bâtonnier exerce en SCP Inscrit depuis 1990	 Steve DOUDET avocat au Barreau de Marseille exerce en individuel Inscrit depuis 2009	 Didier LIGER avocat au Barreau de Versailles exerce en individuel Inscrit depuis 1983	 Bruno REBSTOCK avocat au Barreau d'Aix-en-Provence exerce en SCP Inscrit depuis 1991
 Estellia ARAEZ avocate au Barreau de Bordeaux exerce en individuel Inscrite depuis 2004	 Noura AMARA-LEBRET avocate au Barreau d'Angers exerce en individuel Inscrite depuis 2002	 Deborah MEIER-MIMRAN avocate au Barreau de l'Essonne exerce en individuel Inscrite depuis 2011	 Catherine GLON avocate au Barreau de Rennes exerce en SCP Inscrite depuis 1985
 Amine GHENIM avocat au Barreau de la Seine-Saint-Denis exerce en individuel Inscrit depuis 1997	 Pierre DULMET avocat au Barreau de Strasbourg exerce en SCP Inscrit depuis 2012	 Martin GUICHARDON avocat au Barreau de Nantes exerce en individuel Inscrit depuis 1998	 Florian BORG avocat au Barreau de Lille exerce en association Inscrit depuis 2008

CANDIDAT.E.S POUR LA CIRCONSCRIPTION DE PARIS DU COLLÈGE GÉNÉRAL



Rachel SAADA
exerce en SELARL
inscrite depuis 1985



Jérôme KARSENTI
exerce en SCP
inscrit depuis 1995



Anaïs VISSCHER
exerce en association
inscrite depuis 2011



Pierre BOUAZIZ
exerce en SCP
inscrit depuis 1980



Valérie PERRET
exerce collaboration
libérale
inscrite depuis 2015



Slim BEN ACHOUR
exerce en cabinet groupé
inscrit depuis 1995



Vanina ROCHICCIOLI
exerce en individuel
inscrite depuis 1995



Sylvain ROUMIER
exerce en SELARL
inscrit depuis 1996



Élodie TUAILLON-HIBON
exerce en individuel
inscrite depuis 2002



Gérard TCHOLAKIAN
exerce en individuel
inscrit depuis 1981



Carole SULLI
exerce en individuel
inscrite depuis 1995



Olivier BRISSON
exerce en individuel
inscrit depuis 2007



Élodie LEFEBVRE
exerce en individuel
inscrite depuis 2010



David VAN DER VLIST
exerce en collaboration
libérale
inscrit depuis 2015



Delphine BOESEL
exerce en individuel
inscrite depuis 2000



Henri LECLERC
exerce en SCP
inscrit depuis 1955